

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mardi 22 mai 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Catherine Baudin	

EST ABSENT :

M. le conseiller Robert Vincent (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Julie Bertrand, et le directeur général, M. Michel Pinault.

2018-05-0410

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0411

Première période de questions des citoyens

1. M. Pierre-Albert Morin

M. Pierre-Albert Morin, 445, rue Irwin, fait part que les bollards ne sont pas encore posés aux abords de la piste cyclable l'Estriade, à partir de la rue Caron, puis que le nettoyage n'a pas été fait non plus, surtout sur la portion donnant sur la rue Simonds Sud. M. le Maire mentionne que les travaux avec les balais de rue sont en exécution présentement et se poursuivront durant les prochaines semaines. Il poursuit en disant que le directeur général a pris en note le secteur et qu'une attention particulière sera apportée à cet effet.

M. Morin dit avoir vu qu'il y aura une assemblée publique de consultation le 30 mai prochain et se dit intéressé à obtenir copie des règlements qui seront présentés à cette date. M^e Julie Bertrand, greffière adjointe, confirme qu'on lui fera parvenir les documents par courriel à cet égard.

M. Morin demande les raisons pour lesquelles une séance est tenue ce soir. M. Bonin lui répond que c'est une séance régulière faisant partie du calendrier des séances publiques et qu'elle a lieu un mardi, puisqu'hier c'était une journée fériée pour la fête des Patriotes. M. le Maire poursuit en ajoutant que nous sommes dans la période où il y a une séance régulière aux deux (2) semaines, jusqu'aux vacances estivales.

2. M. Jean-Charles Ostrowski

M. Jean-Charles Ostrowski, 466, 1^{er} Rang Est, Sainte-Cécile-de-Milton, dit être présent au nom de sa société de paysagement, mais également

afin de représenter tous ceux qui œuvrent dans le domaine horticole à Granby, et surtout en ce qui a trait à l'entretien des espaces verts. M. Ostrowski débute en mentionnant avoir trente-cinq (35) ans d'expérience en horticulture et que présentement, nous faisons face à un problème majeur de vers blancs et que le problème a grossi depuis au moins 2016. Il mentionne le fait que le processus d'obtention d'un permis pour l'application de pesticides auprès de la Ville de Granby est trop long. Il fait également mention que les façons de faire présentement afin de traiter ce problème ne fonctionnent pas nécessairement bien et souligne que l'infestation se fait de plus en plus rapidement à cet égard.

Mme Kim Ostrowski, relève de la société de M. Jean-Charles Ostrowski, se présente au micro afin de venir expliquer plus amplement la problématique. Elle dépose au conseil un document contenant l'information nécessaire, ainsi que des photos illustrant le problème. Elle dit vouloir trouver une solution efficace afin de régler ledit problème, puisque la ponte aura lieu sous peu et si nous passons à côté, ce sera pire.

M. le Maire mentionne être conscient du problème des vers blancs et que c'est un sujet régulièrement discuté ces temps-ci. Il stipule que les documents déposés ce soir seront analysés et des actions seront prises rapidement à ce sujet, à savoir si cela est jugé nécessaire après analyse. Il poursuit en disant qu'une demande sera faite auprès de M. Serge Drolet, à la division environnement, afin que ce dernier se penche sur le problème et qu'une recommandation soit faite aux membres du conseil par le Comité environnement.

Mme Catherine Baudin mentionne qu'une conférence sur les vers blancs sera donnée mardi prochain le 29 mai, dans la salle du conseil, laquelle conférence sera donnée par Mme Lévesque.

M. le Maire conclut en disant qu'une réflexion sera faite rapidement et qu'une orientation sera donnée afin de contrer cette problématique.

2018-05-0412

Approbation des procès-verbaux des 7 et 14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 7 et 14 mai 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 7 et 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0413

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80097 – 70, rue Simonds Nord – Lot numéro 1 063 291, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-104, transmettant la résolution numéro 180424-07 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jonathan Casaubon, représentant de la firme Groupe BC2-Design urbain et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 70, rue Simonds Nord;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Casaubon, représentant de la firme Groupe BC2-Design urbain et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 70, rue Simonds Nord, à Granby, portant le numéro de lot 1 063 291, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180424-07, en date du 24 avril 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. qu'il s'agit d'une situation particulière pour un immeuble de cette envergure et un bâtiment de cette volumétrie;
2. que le projet proposé tend vers la conformité par rapport à l'affichage actuel ayant déjà fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en 2012 (demande numéro 2012-80236);
3. la demande est jugée mineure; et
4. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 mai 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80097 pour la propriété située au 70, rue Simonds Nord, portant le numéro de lot 1 063 291, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'installation de cinq (5) enseignes, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de trois (3) enseignes maximum;

d'autoriser l'installation d'une enseigne d'une largeur de 17,66 mètres et d'une superficie de 32,32 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du même règlement, il est établi que les normes sont respectivement de 12 mètres et 25 mètres carrés; et

d'autoriser l'installation d'une enseigne d'une hauteur de 3,66 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du même règlement, il est établi que la norme est de 3 mètres;

le tout en référence aux documents soumis par M. Jonathan Casaubon, représentant de la firme Groupe BC2-Design urbain, soumis le 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0414

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80094 – 109 à 113, rue Paré – Lot numéro 1 010 651, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-103, transmettant la résolution numéro 180424-06 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Dominic Tessier, propriétaire, pour l'immeuble situé aux 109 à 113, rue Paré;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Tessier, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 109 à 113, rue Paré, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 651, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180424-06, en date du 24 avril 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

- qu'une demande d'exemption de deux cases sera soumise au conseil afin de se conformer à la réglementation en matière de stationnement;
- que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- que la propriété est située dans une zone destinée à une forte densification;
- que la demande est jugée mineure; et
- que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 mai 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80094 pour la propriété située aux 109 à 113, rue Paré, portant le numéro de lot 1 010 651, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une habitation multifamiliale jusqu'à 12 logements sur un terrain d'une largeur de 18,29 mètres et d'une superficie de 1 047,19 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la largeur minimale est de 21 mètres et que la superficie requise est de 1 500 mètres carrés pour ce type de construction à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc, le tout en référence aux documents préparés par la firme Atelier A. Bellavance inc., sous le numéro de projet 3284, en date du 15 février 2018 et soumis le 1^{er} mars et les 9 et 19 avril 2018;

le tout conditionnellement à ce que le projet soit conforme aux autres dispositions réglementaires s'appliquant pour sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0415

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80069 – 145 à 147, rue Laval Sud et 457, rue Saint-Jacques – Lot numéro 4 573 621, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-102, transmettant la résolution numéro 180424-05 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé aux 145 à 147, rue Laval Sud et au 457, rue Saint-Jacques;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 145 à 147, rue Laval Sud et au 457, rue Saint-Jacques, à Granby, portant le numéro de lot 4 573 621, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180424-05, en date du 24 avril 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation vise seulement une partie de la case;
2. la demande de dérogation est jugée mineure; et
3. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 mai 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80069 pour la propriété située aux 145 à 147, rue Laval Sud et au 457, rue Saint-Jacques, portant le numéro de lot 4 573 621, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une partie d'une case de stationnement d'une largeur de 2,29 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 2,5 mètres, le tout en référence au plan de stationnement préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2427 de ses minutes, dossier 170665, en date du 14 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0416

Refus – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80099 – 161, rue des Commissaires – Lot numéro 5 889 784, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-101, transmettant la résolution numéro 180424-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, pour l'immeuble situé au 161, rue des Commissaires;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre et mandataire du propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 161, rue des Commissaires, à Granby, portant le numéro de lot 5 889 784, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180424-04, en date du 24 avril 2018, à l'effet de refuser cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 mai 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2018-80099 pour la propriété située au 161, rue des Commissaires, portant le numéro de lot 5 889 784 en référence au plan cadastral du Québec, laquelle visait à autoriser une partie d'une case de stationnement d'une profondeur de 5,14 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures, il est établi que la profondeur minimale est établie à 5,5 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 5073 de ses minutes, dossier 170133, en date du 12 avril 2018, et ce, pour les motifs ci-après :

1. que l'application de la réglementation ne cause aucun préjudice sérieux; et
2. qu'il est possible de se conformer à la réglementation en diminuant la largeur des cases de stationnement (norme minimale pour la largeur d'une case de stationnement est établie à 2,5 mètres).

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0417

Congrès mondial – Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) 2018 – 19 au 22 juin 2018 – Montréal – Déléguée – Mme Catherine Baudin

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2018-005;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de déléguer la conseillère Catherine Baudin afin de représenter la Ville de Granby au Congrès mondial – Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), lequel se tiendra du 19 au 22 juin 2018 à Montréal, pour une dépense totale de 2 595 \$, plus taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 232-2018, en date du 11 mai 2018.

2018-05-0418

Directive de changements numéro 04 – Services professionnels en ingénierie – Conception de plans et devis et surveillance – Mise aux normes du barrage du lac sur la Montagne – Tétra Tech QE inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-020;

CONSIDÉRANT le document de changement à l'entente contractuelle avenant à l'ingénierie numéro 4 daté du 25 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter la directive de changements numéro 04 concernant des honoraires professionnels supplémentaires reliés au contrat numéro 083/2015 relativement à la mise aux normes du barrage du lac sur la Montagne, le tout entraînant une dépense additionnelle de 2 000 \$, taxes en sus, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 241-2018, en date du 15 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0419

Décret de travaux – Ordre de changements numéros 47, 52 et 55 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-021;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjudgé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéros 47, 52 et 55, en date du 15 mai 2018, en annexe au sommaire numéro BP-2018-021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 192/2017 de construction de l'église Notre-Dame;

d'accepter les ordres de changements numéros 47, 52 et 55 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2015-021 et entraînant une dépense supplémentaire de 33 901,54 \$ plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 251-2018, en date du 16 mai 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 35 589,00 \$ du surplus au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0420

Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE) – Entente – Non-renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2018-019;

CONSIDÉRANT *l'Entente remplaçant l'Entente pour la création de la régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est* signée par la Ville de Granby, la Ville de Bromont et la Ville de Cowansville, en date du 12 novembre 2014, par laquelle les trois villes exploitent la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'elle se renouvellera par périodes successives de cinq (5) ans à moins qu'une des parties n'avise les autres de son intention de ne pas renouveler au moins six (6) mois avant la fin du terme;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'amorcer des discussions à propos de cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de ne pas renouveler l'entente signée par les villes de Granby, Bromont et Cowansville, en date du 12 novembre 2014, laquelle a pour objet l'exploitation de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE), et ce, afin de permettre aux trois parties de discuter du renouvellement ou non de l'entente, avec ou sans modifications.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0421

Autorisation de signature – Programme Accès alcool – Exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2018-003;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police recommande fortement la participation au programme;

CONSIDÉRANT QUE tous les services de police du Québec y adhèrent;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2017, le Service de police a rempli ses obligations prévues au protocole et que les sommes pour le dernier exercice financier ont déjà été encaissées;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'officialiser la participation du Service de police au Programme Accès alcool; et

d'autoriser la signature du protocole d'entente, du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2018, pour le Programme Accès alcool, lequel est joint au sommaire numéro SP-2018-003.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0422

Dépôt – Procès-verbaux de correction – Résolution numéro 2015-08-0824 – Offre de vente du ministère des Transports – Résolution numéro 2018-03-0186 – Autorisation de signature de transactions avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec (S.A.A.Q.)

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-065;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

La greffière adjointe dépose :

un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du lundi 24 août 2015, et plus précisément pour la résolution numéro 2015-08-0824, et ce, de façon à modifier, dans le titre ainsi que dans le paragraphe des recommandations, ce qui suit : « [...] Futur lot 5 952 807, CQ [...] » et « [...] pour le futur lot 5 952 807, CQ [...] »; et

un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du lundi 5 mars 2018, et plus précisément pour la résolution numéro 2018-03-0186, et ce, de façon à modifier, dans le titre ainsi que dans le paragraphe des recommandations, ce qui suit : « [...] Modification à la résolution numéro 2017-11-1010 » et « [...] de modifier la résolution numéro 2017-11-1010, laquelle n'est pas autrement modifiée. »

2018-05-0423

Autorisation de signature – Renonciation de servitude – Conduite sanitaire – Rue de l'Hémérocalle

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-063;

CONSIDÉRANT l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 354 870 relativement à une conduite sanitaire dans un terrain non aménagé;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'aménagement de la rue de l'Hémérocalle, la conduite sanitaire a été déplacée à même la rue;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la servitude empiète sur les lots numéros 5 650 640 et 5 650 641, cadastre du Québec, et que cette parcelle n'est plus nécessaire pour la Ville;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur Les Constructions Odyssees inc. d'annuler ladite parcelle de servitude, le tout à ses frais;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la signature d'un acte de renonciation partielle de servitude, et ce, en vue de renoncer partiellement à la servitude pour une conduite sanitaire dans un terrain non aménagé, laquelle servitude a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, sous le numéro 354 870, le tout tel que stipulé au projet d'acte notarié joint au sommaire numéro SJ-2018-063.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0424

Autorisation de signature – Servitude de vue – Les Immeubles Pollender inc. – 18, rue du Centre – Lots numéros 1 010 535 et 6 158 500, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-064;

CONSIDÉRANT la nécessité par la société Les Immeubles Pollender inc. d'enregistrer une servitude de vue sur l'immeuble appartenant à la Ville, portant le numéro de lot 6 158 500, cadastre du Québec;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de vue entre les lots numéros 1 010 535 et 6 158 500, cadastre du Québec, aux frais de la société Les Immeubles Pollender inc., le tout tel que stipulé au projet d'acte notarié joint au sommaire numéro SJ-2018-064.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0425

Entente – Programme de Supplément au loyer – Société d'habitation du Québec – Office municipal d'habitation de Granby – 438, rue Saint-Jean – 110, rue Drummond – 964, rue Le Corbusier – Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-060;

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui a pris effet le 1^{er} novembre 2008 entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation de Granby (OMHG) et la Ville de Granby venait à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent renouveler ladite entente pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement de l'entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Office municipal d'habitation de Granby (OMHG) et la Ville de Granby, concernant le Programme de Supplément au loyer, dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, pour les immeubles situés au 438, rue Saint-Jean, au 110, rue Drummond, ainsi qu'au 964, rue Le Corbusier, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, le tout suivant les mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-060; et

d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Granby (OMHG) à gérer au nom de la Ville de Granby le Programme de Supplément au loyer, dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec* et de s'engager à en assumer 10 % des coûts, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 035-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0426

Processus de règlement – 553, rue Léon-Harmel

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-067;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'éviter les frais d'une poursuite judiciaire et qu'il est opportun de repousser le délai de prescription de six (6) mois;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de ratifier l'engagement d'aller en processus de règlement en ce qui concerne le 553, rue Léon-Harmel, aux termes de l'article 7 du *Code de procédure civile*.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0427 **Adjudication du contrat numéro 041/2018 – Entretien des chaudières – Servitech Énergie inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-102;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 041/2018 pour l'entretien des chaudières pour trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Servitech Énergie inc., pour un montant total estimé pour trois (3) ans, taxes incluses, de 50 284,32 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéro 250-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 5 avril 2018, à l'addenda n° 1 en date du 17 avril 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 23 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0428 **Autorisation de tirage au sort – Adjudication du contrat numéro 071/2018 – Travaux de peinture sur demande – Les entreprises Christian Laramée inc. – 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-083;

CONSIDÉRANT QUE la division des approvisionnements a reçu deux (2) soumissions avec des prix identiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil bénéficie, dans cette situation, d'une pleine liberté contractuelle pour départager les soumissionnaires;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la division des approvisionnements et les Services juridiques à procéder à un tirage au sort parmi les deux (2) soumissionnaires, soit la société 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra) et Les entreprises Christian Laramée inc.; et

d'adjuger le contrat numéro 071/2018 pour des travaux de peinture sur demande, au soumissionnaire conforme ayant été tiré au sort, pour une période d'un (1) an, avec la possibilité de deux (2) reconductions d'un (1) an chacune, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 152 571,83 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 248-2018, en date du 9 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 15 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0429 **Adjudication du contrat numéro 078/2018 – Travaux de démolition de 2 bâtiments – 603, rue Saint-Jacques – B. Frégeau et fils inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-103;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 078/2018 pour les travaux de démolition de deux (2) bâtiments situés au 603, rue Saint-Jacques au plus bas soumissionnaire conforme, B. Frégeau et fils inc., pour un montant total, taxes incluses, de 102 902,63 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 246-2018, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 10 avril 2018, à l'addenda n° 1 en date du 23 avril 2018, à l'addenda n° 2 en date du 26 avril 2018 et à l'addenda n° 3 en date du 1^{er} mai 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 93 955 \$ du surplus libre au nouveau projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0430

Adjudication du contrat numéro 096/2018 – Fourniture et installation d'un compresseur à air respirable – La Boutique du Plongeur (Triton) Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-106;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 096/2018 pour la fourniture et l'installation d'un compresseur à air respirable, au plus bas soumissionnaire conforme, La Boutique du Plongeur (Triton) Itée, et en option, le rachat du compresseur actuel, pour un montant total, taxes incluses, de 87 381,00 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 244-2018, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 6 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0431

Adjudication du contrat numéro 110/2018 – Service de reliure – Reliure travaction (1991) inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-105;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 110/2018 pour un service de reliure de volumes pour la bibliothèque, pour une période de trois (3) ans, soit du 23 mai 2018 au 22 mai 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Reliure travaction (1991) inc., pour un montant total, taxes incluses, de 79 477,62 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 245-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 10 avril 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 25 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0432 **Adjudication du contrat numéro 112/2018 – Fourniture de vêtements de travail – Le Magasin Industriel inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-107;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 112/2018 pour la fourniture de vêtements de travail pour une période d'un (1) an, soit du 28 mai 2018 au 27 mai 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Le Magasin Industriel inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 72 062,03 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 247-2018 et 001-2019, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0433 **Adjudication du contrat numéro 119/2018 – Sciage de bordures de béton – Construction S.R.B. SCC**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-108;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 119/2018 pour le sciage de bordures de béton pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction S.R.B. SCC, pour un montant total, taxes incluses, de 28 393,08 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 242-2018, 001-2019 et 001-2020, en date du 16 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0434 **Reconduction numéro 5 du contrat numéro 192/2014 – Assurances générales – Terme 2018-2019 – B.F.L. Canada**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-097;

CONSIDÉRANT QUE les membres du regroupement, sur recommandation du conseiller, ont opté pour le renouvellement de la police d'assurance pour un terme d'une durée maximale de cinq (5) ans à compter du 30 avril 2014 et sujet aux conditions de renouvellement à soumettre annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de risques recommande aux membres du regroupement un contrat de cinq (5) termes (2014-2019) avec le courtier B.F.L. Canada;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de reconduire le contrat numéro 192/2014 pour le contrat d'assurances de dommages pour un cinquième terme de douze (12) mois, débutant le 30 avril 2018 pour se terminer le 30 avril 2019, pour un montant total, taxes incluses de 338 738,21 \$;

de maintenir les niveaux des franchises collectives :

- a) biens : 200 000 \$;
- b) responsabilité civile primaire : 150 000 \$;

d'investir la quote-part de Granby dans le fonds de franchises collectives :

- a) biens : 60 068 \$;
- b) responsabilité civile primaire : 37 185 \$;

le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 212-2018, en date du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0435

Changement de nom d'un adjudicataire – Gestion du Programme d'aide aux employés (PAE) – Dossier numéro 116/2016 – Groupe Pro-Santé inc. – Morneau Shepell Ltd.

CONDIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-101;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 2017-08-0740, a reconduit le contrat numéro 116/2016 pour la gestion du programme d'aide aux employés (PAE), pour un (1) an, à Groupe Pro-Santé inc.;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Pro-Santé inc. a été acquise par Morneau Shepell Ltd.;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de remplacer le nom de l'adjudicataire Groupe Pro-Santé inc. désigné dans la résolution numéro 2017-08-0740 par Morneau Shepell Ltd.;

de permettre le transfert du contrat numéro 116/2016 à Morneau Shepell Ltd.; et

de procéder à la mise à jour du numéro d'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0436

Regroupement d'achat d'assurances – Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – 2018-2023 – Dossier numéro 143/2018 – Regroupement Agglomération I – Services de consultant – Gestionnaire de risques

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-110;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Granby souhaite

rejoindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, ainsi que pour les services de consultant et de gestionnaire de risques;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de joindre la Ville de Granby à nouveau à l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages; et

d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires pour l'entente intitulée « Entente du regroupement Agglomération 1 » relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe au sommaire numéro SF-2018-110, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 243-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 16 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0437

Mouvements de main-d'œuvre – 17 avril au 4 juin 2018 – Embauche – M. David Bédard, administrateur réseau, division informatique, Service des finances – Embauche – Mme Mélanie Fauteux, chargée de projets, division informatique, Service des finances – Retraite – M. Gilles Campbell, préposé aux inventaires, division approvisionnements, Service des finances – Retraite – M. Sylvain Hamel, technicien en traitement de l'eau, Service de la planification et de la gestion du territoire

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-024, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 17 avril au 4 juin 2018, incluant deux (2) départs à la retraite, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2018-024 et ses annexes, pour valoir comme si au long récépissé; et

pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur David Bédard au poste d'administrateur réseau à la division informatique, le 4 juin 2018. Cette embauche fait suite à la nomination de monsieur Micah Dear au poste de chef d'équipe service client. Monsieur Bédard devra compléter une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service des finances;

2. d'autoriser l'embauche sur une base régulière de madame Mélanie Fauteux au poste de chargée de projets à la division informatique. En effet, cette dernière a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur du Service des finances, le 21 mai 2018;
3. de prendre acte du départ à la retraite, le 1^{er} juillet 2018, de monsieur Gilles Campbell, préposé aux inventaires. Monsieur Campbell prendra sa retraite après plus de 27 ans au service de la Ville de Granby; et
4. de prendre acte du départ à la retraite, le 1^{er} juillet 2018, de monsieur Sylvain Hamel, technicien en traitement des eaux. Monsieur Hamel prendra sa retraite après plus de 33 ans au service de la Ville de Granby.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 252-2018, en date du 16 mai 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0438

Autorisation de signature – Lettre d'entente – Fraternité des policiers et policières de Granby inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-025, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature de la lettre d'entente entre la Ville de Granby et la Fraternité des policiers et policières de Granby inc., laquelle est jointe au sommaire numéro RH-2018-025.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0439

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-1, 537, allée des Hauts-Bois, 2018-0751 – PIIA-3, 18, rue du Centre, 2018-0610 – PIIA-8, 17 à 25, rue Elgin, 2018-0657 – PIIA-8, 31, rue Elgin, 2018-0560 – PIIA-8, 38 à 42, rue Elgin, 2018-0721 – PIIA-8, 71, rue Élisabeth, 2018-0655 – PIIA-9, 80, rue Albert, 2018-0833 – PIIA-20, 250 à 256, rue du Mont-Brome, 2015-00137 – PIIA-20, 450 à 460, rue du Mont-Brome, 2017-2983 – PIIA-20, 275 à 281, rue des Montérégiennes, 2014-2710 – PIIA-20, 325 à 331, rue des Montérégiennes, 2014-1385 – PIIA-20, 75, rue du Mont-Brome, 2018-0559 – PIIA-20, 81, rue du Mont-Brome, 2018-0717 – PIIA-20,

255 à 269, rue du Mont-Brome, 2018-0551 – PIIA-22, 956, rue Principale, 2018-0586 – PIIA-28, 297, rue John-Manners, 2018-0726 – PIIA-28, 301, rue John-Manners, 2018-0727 – PIIA-28, 313, rue John-Manners, 2018-0725 – PIIA-28, 317, rue John-Manners, 2018-0724 – PIIA-30, 338, rue Principale, 2018-0537 – PIIA-32, 296, rue des Écoliers

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-118;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 8 mai 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-1	2018-0751	180508-09	537, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-3	2018-0610	180508-10	18, rue du Centre	Construction
PIIA-8	2018-0657	180508-11	17 à 25, rue Elgin	Construction
PIIA-8	2018-0560	180508-12	31, rue Elgin	Réparation
PIIA-8	2018-0721	180508-13	38 à 42, rue Elgin	Construction
PIIA-8	2018-0655	180508-14	71, rue Élisabeth	Réparation
PIIA-9	2018-0833	180508-15	80, rue Albert	Construction
PIIA-20	2015-00137	180508-16	250 à 256, rue du Mont-Brome	Modification
PIIA-20	2017-2983	180508-17	450 à 460, rue du Mont-Brome	Modification
PIIA-20	2014-2710	180508-18	275 à 281, rue des Montérégiennes	Modification
PIIA-20	2014-1385	180508-19	325 à 331, rue des Montérégiennes	Modification
PIIA-20	2018-0559	180508-20	75, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0717	180508-21	81, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0551	180508-33	255 à 269, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-22	2018-0586	180508-22	956, rue Principale	Enseigne
PIIA-28	2018-0726	180508-23	297, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2018-0727	180508-24	301, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2018-0725	180508-25	313, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2018-0724	180508-26	317, rue John-Manners	Construction
PIIA-30	2018-0537	180508-27	338, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2018-0616	180508-29	296, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0440

Refus – Demande de modification au Règlement de zonage – 360, rue Cowie (231, rue Saint-Charles Sud)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-106, transmettant la résolution 180424-09 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Cordeau, propriétaire, a formulé, le 4 avril dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à augmenter la superficie maximale autorisée pour la classe d'usages « Iart » de 400 mètres carrés à 950 mètres carrés dans la zone commerciale HJ23C;

CONSIDÉRANT QUE les limitations de superficie pour les usages de la classe « Iart » servent à distinguer la production artisanale de la production manufacturière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 180424-09, ne recommande pas la demande de modification au Règlement de zonage;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de refuser la demande de modification au Règlement de zonage pour la propriété située au 360, rue Cowie (231, rue Saint-Charles Sud), considérant que la superficie maximale de 400 mètres carrés est adéquate pour le secteur et que l'augmentation de la superficie allouée pour les industries artisanales n'est pas souhaitable.

Adoptée à l'unanimité

19 h 44
Déclaration
d'intérêts

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant, le promoteur étant son créancier hypothécaire. Il quitte son siège à la table du conseil.

2018-05-0441

Acceptation – Demande de modification au plan projet de morcellement numéro 2010-2187 – 268, rue Irwin

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-091, transmettant la résolution 180410-07 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Duchesneau, mandataire pour la compagnie Jonesco inc., a formulé, le 6 mars dernier, une demande de modification à son plan projet de morcellement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la partie reliant les rues Georges-Cros et Saint-François (phase 3) ainsi que la partie nord du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 180410-07, recommande la présente modification au plan projet de morcellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter la demande de modification au plan projet de morcellement en référence au plan projet de morcellement reçu le 6 mars 2018, pour la propriété située au 268, rue Irwin, et ce, conditionnellement à l'aménagement d'un lien de mobilité active dans le prolongement de la rue Saint-François ainsi que sur le prolongement de la rue George-Cros. Les liens de mobilité active devront également être reliés par un lien passant à l'arrière des terrains développés du côté est de la rue George-Cros, soit en reliant les lots projetés numéros 208 et 142 en passant par l'aire de conservation.

Adoptée à l'unanimité

19 h 45

M. le conseiller Éric Duchesneau regagne son siège à la table du conseil.

2018-05-0442

Directive de changements numéro 01 – Travaux de reconstruction des infrastructures municipales rue Lansdowne – Contrat numéro 153/2017 – Germain Lapalme & fils inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-122;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter la directive de changements numéro 01 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission ainsi que des travaux supplémentaires réalisés au contrat numéro 153/2017, relativement aux travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Lansdowne, le tout entraînant une économie de 20 189,86 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0443

Modification du projet initialement présenté par l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska : économie d'eau et diminution des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-108;

CONSIDÉRANT l'appui financier de 8 000 \$ offert par la Ville de Granby pour le projet initial soumis par l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska concernant la diminution des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le Comité environnement lors de la réunion du 18 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de maintenir l'appui financier de 8 000 \$ offert par la Ville de Granby au projet de l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska, qui inclut désormais un volet d'économie d'eau au projet initial de diminution des contaminants toxiques dans la rivière Yamaska, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 224-2018, en date du 9 mai 2018; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement, ou M. Gabriel Bruneau, directeur, tous deux du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0444

Offre de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (FSÉTHY) pour développer un outil d'aide à la décision afin de protéger les espèces floristiques/fauniques menacées

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-109;

CONSIDÉRANT QU'actuellement peu d'information est disponible sur les espèces floristiques et fauniques menacées à Granby;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du Plan d'action vert et du Plan d'action pour l'avenir du lac Boivin;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à la Ville de poursuivre son développement tout en assurant la préservation des espèces menacées sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le Comité environnement lors de la réunion du 18 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'offrir une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (FSÉTHY) afin de développer un outil d'aide à la décision en vue d'une meilleure gestion des espèces floristiques et fauniques menacées à Granby, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 225-2018, en date du 9 mai 2018;

de prélever une somme de 2 000 \$ du Fonds vert dédié à la conservation; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement, ou M. Gabriel Bruneau, directeur, tous deux du Service de la planification et de la gestion du territoire à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0445 **Relais pour la vie – Société canadienne du cancer – 8 et 9 juin 2018 – Parc Daniel-Johnson**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-037;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Société canadienne du cancer organisera le Relais pour la vie les 8 et 9 juin 2018 au parc Daniel-Johnson;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 8 juin dès 7 h, et ce jusqu'à 7 h le 9 juin, pour la présentation de l'activité Relais pour la vie;

d'autoriser le montage de petits chapiteaux 10' X 10';

d'autoriser un campement;

d'autoriser la possibilité de faire un feu de camp dans un foyer réglementaire et en respectant la réglementation municipale;

d'autoriser l'animation jusqu'à minuit le 8 juin. Après minuit, aucune amplification de son sur le site ne sera permise; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité, et ce, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 234-2018, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0446 **Rendez-vous du parc Miner – Vie culturelle et communautaire – 27 mai au 7 septembre 2018**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-038;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vie culturelle et communautaire présentera, au parc Miner, une programmation d'activités gratuites à la population du 27 mai au 7 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser l'utilisation du parc Miner du 15 mai au 7 septembre 2018, incluant le montage et le démontage du site, et les activités à compter du 27 mai, de 9 h à 23 h, pour la présentation des activités Rendez-vous du parc Miner; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation des activités, et ce, pour un montant maximal de 2 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 236-2018, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0447 **Aide financière – Association de paralysie cérébrale du Québec – Camp de jour**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-039;

CONSIDÉRANT la politique familiale et celle d'accessibilité universelle de la Ville, lesquelles visent notamment une offre de services accessibles à l'ensemble de ses citoyens;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder à l'Association de paralysie cérébrale du Québec une aide financière de 390 \$ pour la location d'un lève-personne portatif utilisé dans le cadre du camp de jour; et

d'autoriser le remboursement de cette dépense au montant maximal de 390 \$ sur présentation de facture, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 237-2018, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0448 **Festival – Édition 2018 – Club avion modèle de Granby inc. – 4 et 5 août 2018 – 1 200, boulevard Industriel**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-040;

CONSIDÉRANT QUE sera tenu le Festival 2018 les 4 et 5 août 2018, organisé par le Club avion modèle de Granby inc., et que cette activité attirera plus de 500 spectateurs;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'utilisation du terrain situé au 1 200 boulevard Industriel pour cette activité les 4 et 5 août 2018;

d'autoriser le camping pour les propriétaires d'avions modèles sur le site du spectacle;

d'autoriser les feux de bois dans un foyer avec cheminée, selon le règlement municipal en vigueur; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité, et ce, pour un montant maximal de 350 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 238-2018, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0449 **Marche du Grand défolement – Fondation québécoise du cancer – 13 octobre 2018 – Parc Daniel-Johnson**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-041;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise du cancer organisera, le 13 octobre 2018, la Marche du Grand défolement, au parc Daniel-Johnson;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson et le pont flottant le 13 octobre 2018 entre 9 h et 22 h, incluant le montage et démontage du site; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette marche, et ce jusqu'à un montant maximal de 1 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 239-2018, en date du 14 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0450 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de prévoir différentes normes techniques sur le contrôle des eaux pluviales dans le secteur du boulevard David-Bouchard et de remplacer l'annexe 21 par une nouvelle annexe**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de prévoir différentes normes techniques sur le contrôle des eaux pluviales dans le secteur du boulevard David-Bouchard et de remplacer l'annexe 21 par une nouvelle annexe.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de prévoir différentes normes techniques sur le contrôle des eaux pluviales dans le secteur du boulevard David-Bouchard et de remplacer l'annexe 21 par une nouvelle annexe ».

2018-05-0451 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique visant le stationnement du Service des incendies situé du côté de la rue Léon-Harmel afin de prévoir une zone de stationnement limitée à 4 heures, réservée à la borne de recharge électrique ainsi que de modifier l'article 68 concernant les pénalités**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique visant le stationnement du Service des incendies situé du côté de la rue Léon-Harmel afin de prévoir une zone de stationnement limitée à

4 heures, réservée à la borne de recharge électrique ainsi que de modifier l'article 68 concernant les pénalités.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique visant le stationnement du Service des incendies situé du côté de la rue Léon-Harmel afin de prévoir une zone de stationnement limitée à 4 heures, réservée à la borne de recharge électrique ainsi que de modifier l'article 68 concernant les pénalités ».

2018-05-0452

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant l'utilisation de la piscine Horner par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ainsi que de prévoir l'imposition des taxes ou non à certains tarifs

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant l'utilisation de la piscine Horner par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ainsi que de prévoir l'imposition des taxes ou non à certains tarifs.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant l'utilisation de la piscine Horner par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ainsi que de prévoir l'imposition des taxes ou non à certains tarifs ».

2018-05-0453

Avis de motion – Premier projet de règlement numéro PP12-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur des Boisés Miner, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur du boulevard Industriel, près de la rue Georges-Cros et de la rivière Yamaska, d'ajouter deux nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Industriel et de la rue Simonds Sud, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de l'impasse de la Bleuetière, d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Pierre-Laporte et de la rue Bergeron Est, d'ajuster les limites des milieux humides dans le secteur de la rue de Lacolle, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de la rue de Dessau, d'ajouter un nouveau milieu humide et ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur de la rue Alfred-Pellan, de retirer un milieu humide dans le secteur de la piste cyclable l'Estriade près de la route 112, de retirer un milieu humide dans le secteur du Golf des cèdres, de retirer un milieu humide dans le secteur de la rue Guertin, de retirer un milieu humide et d'ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur des rues Léger et Simonds Sud, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur au nord de la rue Denison Est et à l'est de la rue Lemieux, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur de la rue Saint-Charles Sud au nord de la rue Simonds Sud, d'ajuster les limites ainsi que de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des rues Fournier et Gatien, de créer la nouvelle zone JF03P à même une partie des zones IG02I et JF01I et de créer la nouvelle zone JF04P à même une partie de la zone JF01I

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP12-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur des Boisés Miner, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur du boulevard Industriel, près de la rue Georges-Cros et de la rivière Yamaska, d'ajouter deux nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Industriel et de la rue Simonds Sud, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de l'impasse de la Bleuetière, d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Pierre-Laporte et de la rue Bergeron Est, d'ajuster les limites des milieux humides dans le secteur de la rue de Lacolle, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de la rue de Dessau, d'ajouter un nouveau milieu humide et ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur de la rue Alfred-Pellan, de retirer un milieu humide dans le secteur de la piste cyclable l'Estriade près de la route 112, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur du Golf des cèdres, de retirer un milieu humide dans le secteur de la rue Guertin, de retirer un milieu humide et d'ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur des rues Léger et Simonds Sud, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur au nord de la rue Denison Est et à l'est de la rue Lemieux, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur de la rue Saint-Charles Sud au nord de la rue Simonds Sud, d'ajuster les limites ainsi que de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des rues Fournier et Gatien, de créer la nouvelle zone JF03P à même une partie des zones IG02I et JF01I et de créer la nouvelle zone JF04P à même une partie de la zone JF01I.

2018-05-0454

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP12-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur des Boisés Miner, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur du boulevard Industriel, près de la rue Georges-Cros et de la rivière Yamaska, d'ajouter deux nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Industriel et de la rue Simonds Sud, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de l'impasse de la Bleuetière, d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Pierre-Laporte et de la rue Bergeron Est, d'ajuster les limites des milieux humides dans le secteur de la rue de Lacolle, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de la rue de Dessau, d'ajouter un nouveau milieu humide et ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur de la rue Alfred-Pellan, de retirer un milieu humide dans le secteur de la piste cyclable l'Estriade près de la route 112, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur du Golf des cèdres, de retirer un milieu humide dans le secteur de la rue Guertin, de retirer un milieu humide et d'ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur des rues Léger et Simonds Sud, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur au nord de la rue Denison Est et à l'est de la rue Lemieux, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur de la rue Saint-Charles Sud au nord de la rue Simonds Sud, d'ajuster les limites ainsi que de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des rues Fournier et Gatien, de créer la nouvelle zone JF03P à même une partie des zones IG02I et JF01I et de créer la nouvelle zone JF04P à même une partie de la zone JF01I

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP12-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le premier projet de règlement numéro PP12-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP12-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur des Boisés Miner, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur du boulevard Industriel, près de la rue Georges-Cros et de la rivière Yamaska, d'ajouter deux nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Industriel et de la rue Simonds Sud, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de l'impasse de la Bleuetière, d'ajouter des nouveaux milieux humides dans le secteur du boulevard Pierre-Laporte et de la rue Bergeron Est, d'ajuster les limites des milieux humides dans le secteur de la rue de Lacolle, d'ajouter un nouveau milieu humide dans le secteur de la rue de Dessau, d'ajouter un nouveau milieu humide et ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur de la rue Alfred-Pellan, de retirer un milieu humide dans le secteur de la piste cyclable l'Estriade près de la route 112, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur du Golf des cèdres, de retirer un milieu humide dans le secteur de la rue Guertin, de retirer un milieu humide et d'ajuster les limites d'un autre milieu humide dans le secteur des rues Léger et Simonds Sud, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur au nord de la rue Denison Est et à l'est de la rue Lemieux, d'ajuster les limites d'un milieu humide dans le secteur de la rue Saint-Charles Sud au nord de la rue Simonds Sud, d'ajuster les limites ainsi que de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des rues Fournier et Gatien, de créer la nouvelle zone JF03P à même une partie des zones IG02I et JF01I et de créer la nouvelle zone JF04P à même une partie de la zone JF01I », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 14 juin 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0455

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la tenue d'événements publics dans la zone commerciale GK02C, de créer la zone résidentielle IJ25R, d'agrandir la zone publique FK19P afin d'inclure les lots 1 934 555 et 1 934 556 CQ et d'y autoriser jusqu'à des habitations trifamiliales ainsi que les services médicaux et de permettre les bars dans la zone commerciale GJ19C

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP13-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la tenue d'événements publics dans la zone commerciale GK02C, de créer la zone résidentielle IJ25R, d'agrandir la zone publique FK19P afin d'inclure les lots 1 934 555 et 1 934 556 CQ et d'y autoriser jusqu'à des habitations trifamiliales ainsi que les services médicaux et de permettre les bars dans la zone commerciale GJ19C.

2018-05-0456

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP13-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la tenue d'événements publics dans la zone commerciale GK02C, de créer

la zone résidentielle IJ25R, d'agrandir la zone publique FK19P afin d'inclure les lots 1 934 555 et 1 934 556 CQ et d'y autoriser jusqu'à des habitations trifamiliales ainsi que les services médicaux et de permettre les bars dans la zone commerciale GJ19C

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP13-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le premier projet de règlement numéro PP13-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP13-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser la tenue d'événements publics dans la zone commerciale GK02C, de créer la zone résidentielle IJ25R, d'agrandir la zone publique FK19P afin d'inclure les lots 1 934 555 et 1 934 556 CQ et d'y autoriser jusqu'à des habitations trifamiliales ainsi que les services médicaux et de permettre les bars dans la zone commerciale GJ19C », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le jeudi 14 juin 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0457

Adoption du premier projet de résolution numéro PPR02-2018 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2017-2341 pour l'établissement situé aux 486 à 490, rue Saint-Jacques, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180508-08, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR02-2018, lors de la séance du conseil tenue le 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2018, lors de la séance du conseil tenue le < ;

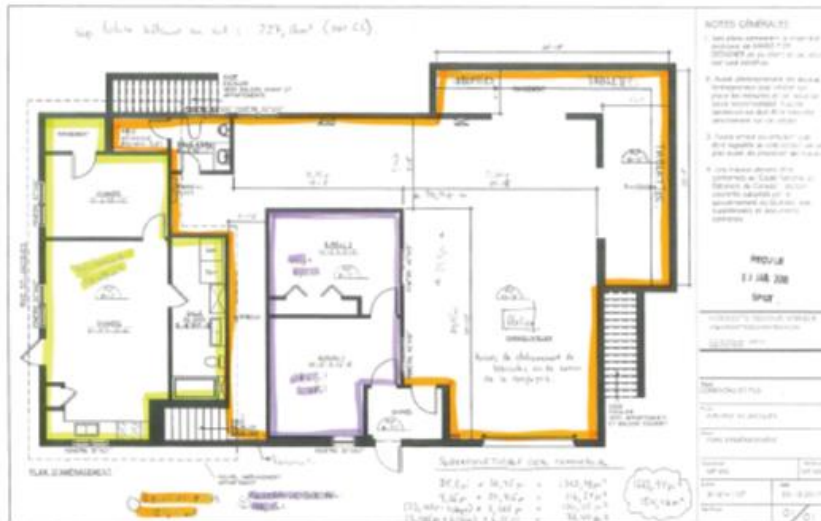
Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

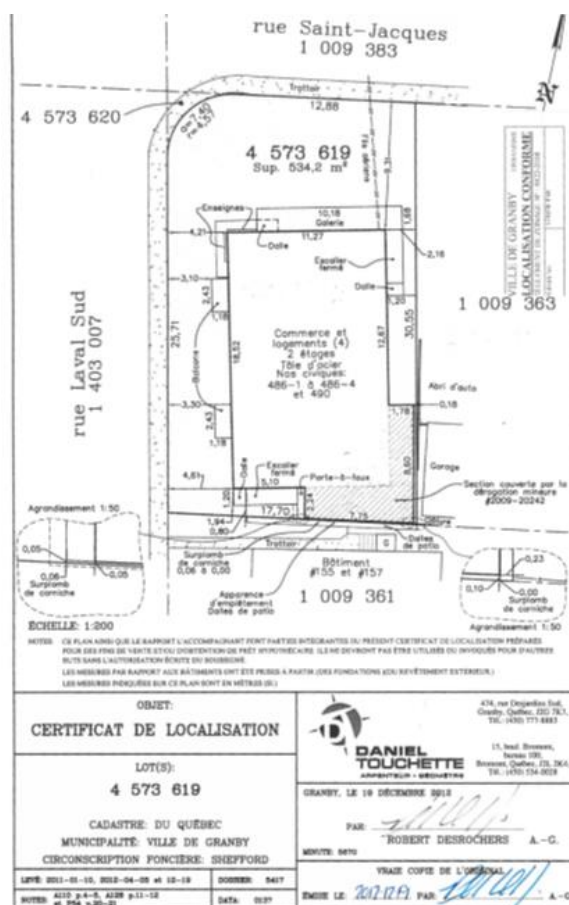
1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance du permis de construction portant le numéro 2017-2341 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre la modification du bâtiment situé aux 486 à 490, rue Saint-Jacques, lot 4 573 619 du cadastre du Québec, en remplaçant les quatre logements et commerces par cinq logements

et un commerce faisant partie des classes d'usages « R4+ » et « Cser »,

le tout tel que démontré au plan d'aménagement préparé par Morissette Designer Intérieur en date du 20 décembre 2017.



- 2.2 À permettre l'ajout d'un 5^e logement au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 490, rue Saint-Jacques, et ce, malgré que le terrain a une superficie de 534,20 mètres carrés, une largeur de 17,68 mètres et une profondeur de 30,55 mètres alors que les normes stipulées au Tableau I du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement sont une superficie de 900 mètres carrés, une largeur de 24 mètres et une profondeur de 32 mètres pour les bâtiments mixtes ayant cinq logements.
- 2.3 À permettre un bâtiment principal situé à 0,18 mètre de la ligne arrière et à 0,05 mètre de la ligne latérale alors que la norme pour la zone GJ04R est de 9 mètres pour la marge arrière et de 3 mètres pour la marge latérale ainsi qu'à permettre une galerie au 2^e étage situé à 0,05 mètre de la ligne latérale alors que la norme est de 3 mètres, le tout tel que démontré au certificat de localisation préparé par M. Robert Desrochers, arpenteur-géomètre, portant le numéro 5670 de ces minutes, dossier 5417 en date du 19 décembre 2012.

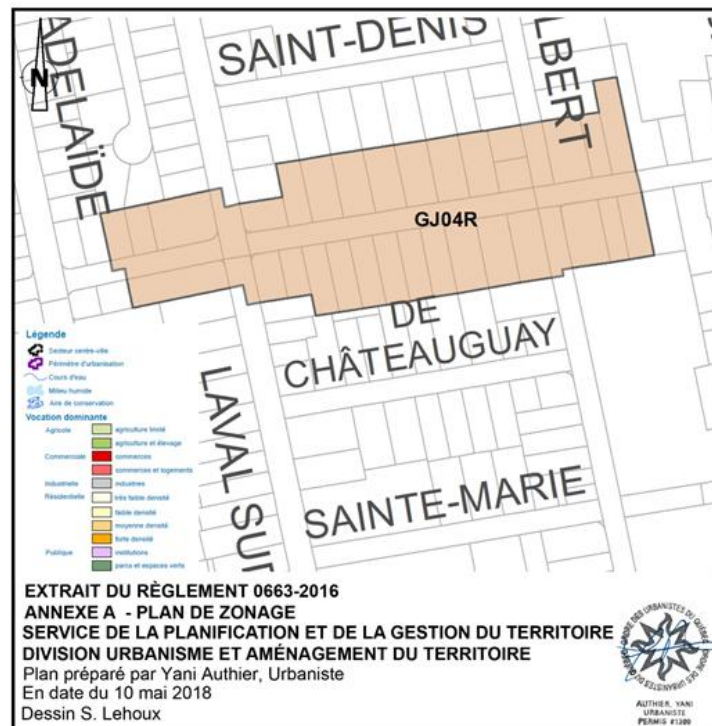


- 2.4 À permettre l'installation d'enseignes conformément aux dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, et ce, malgré que l'usage d'entreprise de peintre et tireur de joints est dérogame.
3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé aux 486 à 490, rue Saint-Jacques se résume comme suit :
- 3.1 L'immeuble est situé dans une zone résidentielle portant le numéro GJ04R (secteur situé de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Charles Sud et Robinson Sud);
- 3.2 L'immeuble comprendra cinq logements et un usage d'entreprise de peintre et tireur de joints autorisé en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les PPCMOI (résolution 2013-09-0863);
- 3.3 Le bâtiment principal est situé à 0,18 mètre de la ligne arrière ainsi qu'à 0,05 mètre de la ligne latérale et une galerie au 2^e étage est située à 0,05 mètre de la ligne latérale;
- 3.4 L'immeuble comprendra cinq logements et un commerce, ce qui n'est pas autorisé sur un lot d'une largeur de 17,68 mètres, d'une profondeur de 30,55 mètres et d'une superficie de 534,20 mètres carrés;
- 3.5 Le régime des droits acquis prévu au Règlement de zonage et au Règlement de lotissement en vigueur s'applique à l'entreprise de peintre et tireur de joints « Cser », à l'implantation du bâtiment ainsi qu'aux dimensions du terrain prévus à la présente résolution.

4. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone résidentielle concernée GJ04R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située de part et d'autre de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Charles Sud et Robinson Sud;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 10 mai 2018.



Qu'une assemblée publique sur ledit projet de résolution ait lieu le jeudi 14 juin 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0458

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de résolution numéro SPR01-2018 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2018-0437 pour l'établissement situé au 48, rue Azarie-Côté, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR01-2018

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180410-08, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR01-2018, lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR01-2018, lors de la séance du conseil tenue le 22 mai 2018;

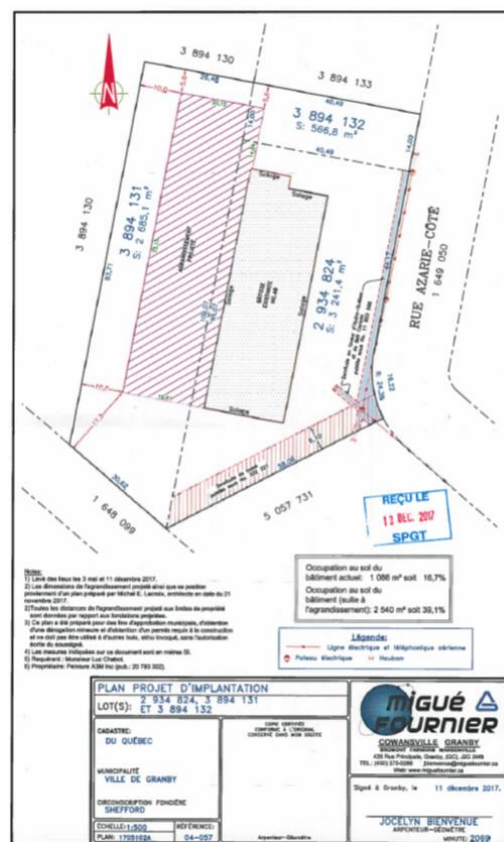
Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance du permis de construction portant le numéro 2018-0437 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre l'agrandissement d'une usine de peinture en poudre cuite de pièces métalliques faisant partie de la classe d'usages « Imanu », situé au 48, rue Azarie-Côté, lots 2 934 824, 3 894 131 et 3 894 132 du cadastre du Québec,

le tout tel que démontré au plan projet d'implantation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 2069 de ses minutes, plan 1705102A en date du 11 décembre 2017.



- 2.2 À permettre l'aménagement paysagé du terrain comprenant l'implantation d'un conteneur empiétant dans la cour avant;

le tout tel que démontré au plan concept d'aménagement du terrain préparé par M. Samuel Roy, architecte paysagiste en date du 27 février 2018.



- 2.3 À permettre l'installation d'enseignes conformément aux dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, et ce, malgré que l'usage de peinture en poudre cuite de pièces métalliques faisant partie de la classe d'usages « Imanu », est dérogatoire.
3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 48, rue Azarie-Côté se résume comme suit :
- 3.1 L'immeuble est situé dans une zone commerciale portant le numéro FH04C (secteur situé au sud de la rue Principale entre les rues Saint-Jude Sud et Irwin);
- 3.2 L'immeuble commercial comprendra un usage principal de peinture en poudre cuite de pièces métalliques autorisé dans la zone, mais dérogatoire en raison de sa superficie de 2 550 mètres carrés;
- 3.3 L'immeuble commercial comprendra des conteneurs à déchets empiétant d'un maximum de 3 mètres dans la cour avant.
4. **Délimitation de la zone concernée**

La délimitation de la zone commerciale concernée FH04C telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au sud de la rue Principale entre les rues Saint-Jude Sud et Irwin;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 23 avril 2018.



Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 mai 2018 concernant le premier projet de résolution numéro PPR01-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0459

Adoption – Règlement numéro 0758-2018 modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme en ajoutant des mécanismes de contrôle à l'annexe « B »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0758-2018 modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme en ajoutant des mécanismes de contrôle à l'annexe « B » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0460

Adoption – Règlement numéro 0759-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les règles d'émission des permis de regrattier, la tarification des compteurs d'eau et les branchements

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0759-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les règles d'émission des permis de regrattier, la tarification des compteurs d'eau et les branchements », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0461

Adoption – Règlement numéro 0760-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, ainsi que pour les frais incidents, les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0760-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, ainsi que pour les frais incidents, les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0462

Adoption – Règlement numéro 0761-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 107 000 \$ et un emprunt de 622 507 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0761-2018 décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 107 000 \$ et un emprunt de 622 507 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0463

Adoption – Règlement numéro 0762-2018 décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 12 000 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0762-2018 décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 12 000 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0464

Adoption – Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 mai 2018, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0465

Deuxième période de questions des citoyens

1. M. Pierre-Albert Morin

M. Pierre-Albert Morin, 445, rue Irwin, demande quel est le délai pour le rétablissement de la piste aux abords du barrage La Tanière. M. le Maire répond que ce devrait être fait au courant des prochaines semaines, voire quelques jours.

M. Morin fait l'annonce que la deuxième assemblée du conseil de quartier numéro 5 aura lieu ce jeudi, 24 mai 2018, au 350, rue York à Granby.

2018-05-0466

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de lever la séance. Il est 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Julie Bertrand, greffière adjointe